

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

**Délibération 2024/16**

**Portant sur le vote du budget assainissement**

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 9
- Présents : 9	- Pour : 9
- Représentés : 0	- Contre : 0
- Votants : 9	- Abstention : 0

Date de la convocation : 29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre du mois d'avril, à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie, CARNEIRO EMILIE

Absents : FONTY Eric

Excusés : -

Pouvoirs : - -

Secrétaire de Séance : MOREIRA CARNEIRO Emilie

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le conseil municipal de Néoux, après délibération, décide de voter le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

• <b>En fonctionnement :</b>	<b>22 212.40€</b>
• <b>En investissement :</b>	<b>33 827.68€</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme

Le Maire,  
Pascal MERIGOT

